



**Programme 2012 d'électrification
rurale au titre du FACE**

Rapport n° CP/2013/23

Service gestionnaire :

Unités territoriales d'aménagement du territoire

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer l'attribution aux collectivités concernées de subventions financées par le Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE) relatives à l'année 2012, pour l'électrification des communes placées sous le régime de l'électrification rurale.

Aux termes de l'article 109 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, l'aide financière consentie par le fonds d'amortissement des charges d'électrification (F.A.C.E.) est répartie par le Conseil Général.

I- Programme « principal » :

Conformément aux dispositions de la circulaire interministérielle du 22 avril 1971, les communes placées sous le régime de l'électrification rurale peuvent bénéficier de ce crédit.

Par circulaire du 3 mai 2012, les Ministres de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique ainsi que de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ont fait savoir que la dotation du F.A.C.E. au titre du programme « principal » attribuée en 2012 au Département du Bas-Rhin s'élevait à :

**51 200 € représentant 80 % de la dotation de 64 000 € au
titre du programme « renforcement-extension ».**

Les Usines Municipales d'Erstein ont engagé la réalisation de travaux d'électrification et de renforcement du réseau BT ainsi que la mise en souterrain du réseau électrique dans la rue de l'Ehn à Krautergersheim pour un montant total de travaux de 154 103,23 € HT, estimé à 184 307,46 € TTC.

Je vous propose d'affecter la subvention totale de 51 150 € du programme principal à la commune de KRAUTERGERSHEIM pour la réalisation de ces travaux.

II- Programme « environnement » :

En complément, Le conseil du F.A.C.E. a attribué également au département du Bas-Rhin une aide financière de :

**11 200 € représentant 80% de la dotation de
14 000 € au titre du programme « environnement ».**

Vu les travaux à réaliser dans la rue de l'Ehn à Krautergersheim pour un montant total de 154 103,23€, estimé à 184 307,46 € TTC, je vous propose d'affecter la subvention complémentaire de 11 200 € du programme environnement à la commune de KRAUTERGERSCHEIM pour la réalisation de ces travaux.

En vue du versement de ces aides, les informations suivantes sont demandées par le contrôleur budgétaire du ministère :

- la désignation précise des projets avec leurs caractéristiques,
- la localisation des travaux,
- la nature et le montant maximum prévisionnel de la dépense subventionnable et de l'aide,
- le montant des autres aides éventuelles et leur provenance,
- et le calendrier des travaux, comportant obligatoirement la date effective de commencement des travaux.

Les travaux aidés au titre de la programmation 2012 devront être terminés avant le 31 décembre 2015.

Une demande d'avance devra par ailleurs être accompagnée d'un état prévisionnel des projets d'investissement.

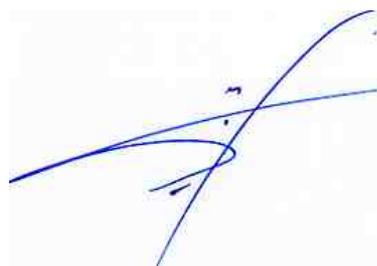
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'affecter à la commune de Krautergersheim :

- *la dotation principale du Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE), d'un montant de 51 150 €*
- *la dotation environnement du FACE, d'un montant de 11 200 €.*

Strasbourg, le 20/12/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL